



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du commissariat des armées
Direction centrale
Adjoint Ressources humaines
Division gestion des corps**

Paris, le 12 janvier 2023

**CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES
DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES COMMISSAIRES DES ARMÉES**

RAPPORT DU JURY 2022

La direction centrale du service du commissariat des armées (DCSCA/DGC) a organisé entre les mois de mars et de juin 2022 le concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Ce concours s'adresse à des candidats titulaires d'un diplôme bac + 3 au minimum, âgés de 26 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

- 279 candidatures ont été validées.
- Les candidats se sont répartis dans neuf centres d'examen dont deux outre-mer.
- Les épreuves à options ont été choisies selon le *prorata* suivant :
 - 70% en droit public ;
 - 20% droit privé ;
 - 10% sciences économiques.
- 81 candidats ont été déclarés admissibles, avec une moyenne égale ou supérieure à 10,01/20.
- 33 candidats ont été déclarés admis sur liste principale, 14 sur liste complémentaire.

- Tous les candidats sur liste complémentaires ont été rappelés pour rejoindre l'école des commissaires des armées (ECA) à Salon de Provence.

Les notes inférieures ou égales à 4/20 sont éliminatoires.

Le niveau d'exigence de ce concours est élevé compte tenu des responsabilités qui seront confiées aux futurs commissaires des armées aussi bien en tant qu'officiers qu'administrateurs militaires.

Les candidats déclarés admissibles, dans la grande majorité des cas, ont démontré de solides qualités et certains candidats se situent à un niveau d'excellence qui mérite d'être souligné.

L'importance d'une préparation au concours et d'une réflexion préalable sur la carrière de commissaire des armées doit être rappelée.

I. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. CULTURE GÉNÉRALE

Sujet : L'intelligence artificielle, vers une révolution sociétale ?

- **Moyenne : 9,31**
- **Notes attribuées : de 1,5 à 17/20 (coefficient 5)**

L'épreuve de culture générale s'est révélée sélective et a permis aux correcteurs d'utiliser toute l'amplitude de l'échelle de notation. Sur l'ensemble des copies, 9 ont obtenu une note inférieure ou égale à 4/20, et 37 une note égale ou supérieure à 13.

I.1.1 Attendu du jury

A travers la question posée : « L'intelligence artificielle, vers une révolution sociétale ? », étaient attendus à la fois un tour d'horizon portant sur les problématiques liées à l'intelligence artificielle (origine ; manifestation, implications ; opportunités ; risques aux niveaux économique, géopolitique, philosophique, sociétal ; perspectives...) mais aussi un équilibre de la réflexion entre les aspects « révolution » et « évolution ».

I.1.2 Remarques du jury

Compréhension et traitement du sujet

Les candidats ont éprouvé des difficultés fréquentes pour définir les termes du sujet :

- intelligence artificielle (IA): insuffisamment distinguée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC);
- la notion de « sociétal » : souvent confondue avec celle de « social ».

Dans l'ensemble les définitions de l'IA ont été très nombreuses mais peu de candidats en ont proposé une satisfaisante. Ainsi, de nombreux candidats ont énuméré différents exemples d'exploitation de l'IA (GPS, voitures autonomes, domotique, entre autres) sans définir ce qui constituait l'essence de l'IA.

Les reformulations du sujet et de la problématique conduisent trop souvent à réduire la démonstration à une discussion sur les avantages et inconvénients de l'IA. Or, la détermination de la problématique doit plutôt permettre d'orienter le questionnement en vue d'apporter ensuite une démonstration étayée.

Ainsi, une telle problématique aurait été acceptable si elle avait intégré dans son développement la démonstration du caractère révolutionnaire de l'IA, ce qui n'a que rarement été fait.

Enfin de nombreuses copies ont été pénalisées en raison d'une hauteur de vue insuffisante, ayant pour conséquence de réduire le sujet à l'étude des effets de l'IA sur la vie quotidienne, au détriment de l'ensemble des dimensions sociétales.

I.1.3 Méthodologie

Sur le plan de la méthode, le jury a constaté une très grande disparité entre les candidats. Rappelons que chaque sujet doit être traité comme un sujet de dissertation, avec la méthode adéquate : une introduction qui amène et pose clairement les enjeux du sujet, un plan clair et explicitement articulé, et enfin une conclusion comportant opportunément une ouverture.

Les plans en deux ou trois parties, très majoritaires, ont été acceptés et appréciés selon leur cohérence interne et selon la clarté de la démonstration. Les copies avec des plans apparents n'ont pas été pénalisées ; toutefois, les rares copies sans plan ont été sanctionnées.

Concernant la structure de la dissertation, l'attention des candidats doit être portée sur la nécessité de disposer d'une idée maîtresse argumentée et développée permettant de répondre à la question posée.

De trop nombreuses copies sont mal structurées, les connaissances « brutes » sur le sujet sont souvent meilleures que leur articulation avec la réponse apportée au sujet. Ainsi, les candidats ayant développé un argumentaire construit visant à traiter le sujet ont été valorisés.

Dans l'introduction, il convient de définir en toute objectivité les termes du sujet (attention, par exemple le mot « révolution » n'est pas forcément synonyme de « progrès »). Il est souhaitable de préparer au brouillon la conclusion afin d'éviter une rédaction précipitée en fin de devoir qui pénalisera le candidat.

Sur le fond, il est attendu des idées intelligibles, structurées et illustrées. L'argumentaire se doit d'être équilibré et nuancé en prenant en compte les arguments opposés à la thèse soutenue.

Les développements des candidats doivent également répondre à une exigence de synthèse. Il est inutile, voire contre-productif, de chercher à masquer de faibles connaissances par des développements hors sujet ou des propos non structurés.

Les références venant à l'appui du raisonnement doivent être utilisées avec intelligence. Ainsi, l'énumération d'une litanie de titres de films (voir de dessins animés) ou de livres ne vaut pas démonstration. Elle peut même la desservir si elle se révèle inadaptée.

Les références à des œuvres de science-fiction peuvent être pertinentes pour un tel sujet, dès lors qu'elles donnent lieu à un véritable développement. La majorité des candidats a fait référence à *1984* de George Orwell, sans forcément toujours expliquer en quoi cette référence pouvait être appropriée pour traiter le sujet.

Certains candidats ont cité les lois de la robotique élaborées par Isaac Asimov, ce qui était une bonne idée dès lors que la citation était contextualisée.

De manière générale, toutes les références (citations, œuvres, auteurs) sont vérifiées et sont sanctionnées si elles se révèlent inexactes ou inventées. La tendance à la profusion de citations n'est donc pas conseillée car elle ne constitue pas un gage de qualité et de valorisation.

D'ailleurs d'excellentes copies ont mentionné très peu de références mais ont su les utiliser avec à-propos pour appuyer leur argumentation. Enfin, il a été relevé que les références scientifiques sont assez rares, ce qui est surprenant pour un tel sujet et reflète soit, un manque général de culture scientifique de la part des candidats soit, pour certains, un manque de curiosité à l'égard de leur environnement.

D'une manière générale, les tentatives des candidats de reprendre des références apprises par cœur avant le concours sans lien direct avec le sujet ont été sanctionnées.

Contenu des développements

Trop de copies sans idée-maîtresse clairement établie ont été rendues, alors que le sujet, en forme de question, appelait pourtant une réponse.

De même, beaucoup de copies sont abusivement abstraites/désincarnées, du fait de l'absence de références ou d'illustrations étayant les développements.

Enfin, a été constatée une maîtrise inégale du temps (beaucoup de copies sont trop courtes au regard de la durée de l'épreuve : 5h) et des techniques de base de la dissertation. La méthodologie et l'entraînement constituent assurément les clés d'une préparation réussie, et donc d'un déroulement d'épreuve maîtrisé.

Qualité de l'expression et orthographe

L'orthographe, voire la syntaxe, ont pénalisé de nombreuses copies, y compris celles qui présentaient de grandes qualités sur le fond.

Le niveau des candidats est globalement insuffisant. Il est retrouvé fréquemment des fautes sur les règles d'orthographe élémentaires (absence d'accentuation, fautes d'accord). Par ailleurs, le style est soit très familier, soit très lourd, voire pompeux et donc inadapté. Certaines copies s'adressent directement au correcteur / lecteur, ce qui est évidemment à proscrire. Seules quelques rares copies étaient rédigées dans un style fluide.

Une attention doit également être portée sur la calligraphie. Quelques copies sont apparues très peu lisibles, ce qui est de nature à les pénaliser *de facto*. De manière élémentaire, il convient de rappeler que les copies doivent être rédigées avec une encre unique, et que les titres ne doivent pas être soulignés avec de la couleur.

Enfin, l'orthographe et la grammaire demeurent perfectibles. Pour les plus mauvaises copies, des points de pénalité ont été appliqués.

2. NOTE DE SYNTHÈSE

Sujet : « Lanceur d'alerte »

- **Moyenne des candidats : 9,70 ;**
- **Notes attribuées : de 2,85 à 18/20 (coefficient 7).**

Sur l'ensemble des copies, la moitié est au-dessus de la moyenne.

1.2.1 Attendu du jury

Dans une perspective professionnelle de recrutement, le jury s'est demandé si la copie répondait à la question posée, celle d'une note professionnelle où il était précisé qu'elle devait préserver « les intérêts de la Nation ».

1.2.2 Remarques du jury

Or, force est de constater que peu de candidats ont compris cette mise en situation de préservation des intérêts de la Nation. Ceux qui y ont répondu ont vu leur note dépasser généralement le 12/20.

Une autre faiblesse tient dans la description du statut actuel de lanceur d'alerte. Trop de copies le font de façon très superficielle, en oubliant également d'en montrer les différences avec la directive européenne de 2019, ce qui aurait pu faire ressortir les enjeux de cette question.

Les propositions sont donc pour la plupart peu adaptées au monde de l'administration publique. Les correcteurs ont relativisé ce point, prenant en compte le statut d'étudiant des candidats, même s'ils ont pu déceler de réelles capacités de projection chez certains candidats quant aux propositions.

Encore une fois comme pour la dissertation, il ressort des corrections que le niveau d'orthographe est très faible. Cette lacune a été sanctionnée.

Enfin, le nombre de mots a souvent été inscrit de façon très superficielle voire avec un décompte faux, ce qui n'est pas acceptable à ce niveau.

3. ÉPREUVE DE DROIT PUBLIC

Sujet : « Les rapports du droit public français avec le droit européen et international ».

- **Moyenne des candidats : 8,2/20 ;**
- **Notes attribuées : de 0 à 17,5/20 (coefficient 4).**

En 2022, 70% des candidats ont composé l'épreuve de droit public. A l'issue de la correction, 46% des copies se sont vues attribuer une note au-dessus de la moyenne.

1.3.1 Attendu du jury

L'épreuve de droit public exige de restituer des connaissances solides, acquises au fil des années universitaires et qui doivent donc être « sédimentées ». Au-delà de ces connaissances, cette épreuve demande également une hauteur de vue qui seule permet de problématiser le sujet et de démontrer une réflexion.

A travers le sujet choisi cette année, c'est évidemment la question de l'importance croissante du droit européen et international, comme source du droit public français, qui était posée ainsi que la réception par les juges français de ces « droits venus d'ailleurs » pour reprendre l'expression du doyen Carbonnier.

A l'heure où le droit public français est tantôt concurrencé, tantôt complété par le droit international et européen, ce sujet était l'occasion de rappeler, dans un

premier mouvement, l'histoire des rapports entretenus entre les différents ordres juridiques, interne et externe.

I.3.2 Remarques du jury

Un premier constat s'impose : le niveau est très inégal. A côté de bonnes copies, nombre de candidats n'ont pas fait preuve de maîtrise du sujet.

Les notions ne sont pas suffisamment définies, voire sont parfois confondues. A la lecture d'une part significative des copies, droit de l'union européenne, droit de la convention européenne des droits de l'homme et droit international semblent disposer des mêmes caractéristiques et interagir de la même façon avec le droit public français.

A cet égard, trop nombreux sont les candidats à n'avoir pas précisé les différentes étapes de la construction de la hiérarchie des normes et de l'ordre juridique français. Tout aussi nombreux sont les candidats à s'y être essayés de façon lacunaire, en ne mobilisant pas, par exemple, les articles essentiels de la Constitution qui se rapportent au sujet ou les décisions essentielles des différentes cours suprêmes, nationales et européennes.

Au-delà de cela, il apparaît même pour certaines que les définitions et notions essentielles de base en droit n'étaient pas ou mal maîtrisées (effet direct, possibilités d'invocation, primauté, contrôle de conventionalité, dialogue des juges, question préjudicielle, identité constitutionnelle de la France, etc.)

Si la majorité des candidats a su définir ce que contient l'ordre juridique français, rares sont en revanche les étudiants à avoir clairement identifié les caractéristiques propres aux droits européens (droit de l'UE et CEDH) et international.

Sans surprise, les meilleures copies font état de jurisprudences précises et détaillées, d'une argumentation solide qui s'appuie sur des exemples étayés et, surtout, démontrant une certaine hauteur de vue.

C'est seulement dans ces conditions que la simple confrontation des différents ordres juridiques, vision binaire et de peu d'intérêt, est dépassée et permet d'aboutir à une réflexion plus nourrie sur les évolutions du droit public français, ses inflexions et même parfois ses améliorations sous l'influence du droit européen et du droit international.

Enfin, le nombre et le type de fautes d'orthographe ont été particulièrement décevants. L'orthographe et la syntaxe ont été sanctionnées, ce qui explique des notes extrêmement basses lorsque le fond n'était pas en mesure de contrebalancer le déficit de forme.

Ce constat vient ainsi souligner l'importance de s'entraîner à la rédaction au moment de la préparation au concours et celle, le jour de l'épreuve, de prendre le temps de se relire. Le commissaire des armées est un administrateur militaire dont les qualités rédactionnelles s'avèrent essentielles tout au long de sa carrière.

Enfin, il est conseillé aux candidats de s'assurer de la lisibilité de leur écriture afin de pouvoir être corrigé à leur juste niveau.

4. ÉPREUVE DE DROIT PRIVÉ

Sujet : « l'erreur ».

- **Moyenne des candidats : 8,81 ;**
- **Notes attribuées : de 4 à 17/20 (coefficient 4).**

En 2022, 20% des candidats ont composé l'épreuve de droit privé. 39% des copies se sont vues attribuer une note au-dessus de la moyenne.

I.4.1 Attendu du jury

Le sujet proposé aux candidats à l'épreuve de droit privé devait leur permettre de mettre en lumière l'étendue de leurs connaissances, leur capacité à mettre en relation différents domaines du droit, à dégager une tendance de leurs observations et réflexions, et finalement à souligner l'intérêt et les limites de cette tendance.

I.4.2 Remarques du jury

A l'issue des travaux de correction de l'épreuve de droit privé, les correcteurs relèvent que, si un petit nombre de candidats a traité le sujet de manière satisfaisante, nombreux sont ceux qui n'ont exploré qu'un des domaines du droit et ont donc produit des copies décevantes, traitant le sujet de manière superficielle voire incomplète conduisant enfin certains à être à la limite du hors sujet.

Comme l'année passée, il a été relevé que les raisonnements manquent de logique, ce qui interroge quant à la bonne compréhension du sujet, voire de la matière, par les candidats.

Plus grave, concernant la forme des devoirs rendus, les correcteurs notent qu'un grand nombre de copies souffrent d'une orthographe et d'une syntaxe défailtantes ; certaines étant même écrites dans une formulation illisible

Il ne faut pas transiger avec la maîtrise du français. Au-delà de l'orthographe, le langage utilisé ne doit pas être du langage oral. Les mots employés doivent être compris et les phrases doivent être construites correctement. Enfin, le raisonnement doit être articulé de façon logique.

I.4.3 Recommandations du jury :

Le plan doit être apparent. Il convient d'utiliser un français correct (propositions principale et subordonnée, mots de liaison employés à bon escient...) avec des développements clairs et synthétiques. Enfin, éviter les considérations morales.

5. EPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sujet : « Les inégalités sont-elles préjudiciables à la croissance économique ? »

- **Moyenne des candidats : 10,7/20 ;**
- **Notes attribuées : de 4 à 18,5/20 (coefficient 4).**

En 2022, 10% des candidats ont composé l'épreuve de sciences économiques. 35% des copies se sont vu attribuer une note au-dessus de la moyenne, toutes notées bien ou excellentes (entre 13 et 18,5/20) et qui présentaient une vraie qualité d'analyse et de démonstration des faits économiques.

I.5.1 Attendu du jury

Le sujet d'économie invitait le candidat à réfléchir sur l'impact des inégalités : « les inégalités sont-elles préjudiciables à la croissance économique ? ». Il s'agissait d'abord de définir ces deux notions : les inégalités dans leur entièreté d'abord (pas seulement économiques, de revenus) renvoient aussi à leur mesure (courbe de LORENTZ, coefficient ou indice de GINI, courbe de Simon KUZNETS), le concept de croissance économique ensuite (définition de François PERROUX, carré magique de Nicholas KALDOR, loi d'OKUN).

La mise en corrélation de ces deux termes devait permettre de présenter la double logique qui sous-tend les politiques économiques mises en place. Dans une logique libérale, les inégalités sont la contrepartie de la croissance, car elles sont liées à des incitations fortes à travailler, à épargner ou à investir, et donc les réduire revient à brider la croissance. *A contrario*, dans une logique sociale-démocrate, les inégalités sociales nuisent à la cohésion sociale, alors que celle-ci est, à moyen terme, la condition d'une croissance élevée.

I.5.2 Remarques du jury

Les copies ayant reçu les notes les plus faibles témoignent à la fois d'un manque de connaissance des analyses et des faits économiques, ainsi que d'un niveau d'orthographe, de grammaire et de syntaxe jugé insuffisant.

Ensuite, les correcteurs ont apprécié les copies qui soulignaient l'actualité de ce sujet via des références du type : le capital humain et le salaire d'efficience, les classes moyennes des pays riches (Branko MILANOVIC), les sources du mal-être dans les territoires (CAE, janvier 2020), la *Flat Tax* (CAE, octobre 2021), l'Héritage » (CAE, décembre 2021) et les analyses du « ruissellement » (« *Trickle Down* »).

Enfin, les références à l'économie internationale (dont le théorème de STOLPER-SAMUELSON) ont constitué une plus-value évidente dans la démonstration économique.

II. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSION

1. EPREUVE D'ENTRETIEN D'APTITUDE GENERALE ET DE MOTIVATION

Cette épreuve revêt un caractère central non seulement en raison de son fort coefficient mais aussi par ce qu'elle permet au candidat de démontrer qu'il possède les capacités requises pour devenir officier de carrière et plus particulièrement commissaire des armées.

Elle permet également au jury d'évaluer les connaissances et les aptitudes des candidats, et pour ces derniers de mettre en évidence leur projet professionnel. Le niveau d'exigence de cette épreuve est élevé du fait du statut attaché à la carrière de commissaire des armées, pour laquelle postulent les candidats.

Le jury a été impressionné par la sincère volonté d'engagement des candidats, et par le niveau élevé des aptitudes de la plupart des candidats admissibles.

En ce qui concerne les connaissances attendues, le niveau des candidats s'est révélé très hétérogène. Rappelons qu'une maîtrise minimale du fonctionnement des institutions françaises mais aussi européennes et internationales (ONU, UNESCO, OMS...) est absolument nécessaire, de même qu'une compréhension des enjeux géopolitiques, géostratégiques, économiques et sociaux des XX^e et XXI^e siècles jusqu'à la période actuelle. Guerres, crises, grandes évolutions sociales, sociétales et culturelles mais aussi grands acteurs, œuvres majeures (essais, romans, films...) doivent être connus. Il est ainsi évident que l'actualité liée à la crise ukrainienne a donné lieu à des questions nombreuses, mais il fallait également être capable de mener à bien des comparaisons avec les grands événements de la guerre froide ou replacer des enjeux actuels dans des évolutions géopolitiques plus vastes.

Les futurs candidats sont donc invités à ne pas oublier que, si l'épreuve repose sur un solide socle de connaissances générales, le jury cherche avant tout à évaluer leur capacité de réflexion et d'analyse à différentes échelles, leur faculté de mise en relations rapide d'aspects variés, ce qui demande inévitablement une méthodologie et un bagage suffisant pour posséder le recul historique et les références nécessaires à la compréhension d'enjeux parfois très actuels. Une hauteur de vue et une mise en perspective de ces connaissances doivent être recherchées dans le cadre de l'action publique, et parfois aux niveaux européen ou multilatéral.

Certains candidats, dont la motivation pour la carrière de commissaire paraissait extrêmement solide, doivent absolument combler des lacunes en culture générale, par exemple en lisant davantage la presse et en consultant des manuels généraux, afin de rééquilibrer l'impression finale donnée au jury.

Au-delà du fond, il s'agit lors de cette épreuve de s'assurer de la capacité des candidats à exercer leurs futures responsabilités de commissaires des armées.

En effet, dès le début de leurs carrières, ils auront vocation à évoluer dans des milieux très différents et à être confrontés à des situations complexes parfois dans des contextes de crise. Ils sont ainsi appelés à évoluer successivement au sein de leur ancrage, du service du commissariat des armées, en interarmées, au sein du secrétariat général pour l'administration, en interministériel, ou encore au sein d'organisations internationales, etc. Ils se verront confier aussi bien des responsabilités de terrain que des fonctions de conception en administration centrale. Dès lors, le jury cherche à apprécier cette nécessaire capacité d'adaptation qui va de pair avec l'impératif d'excellence requis par les différents domaines dont le service du commissariat des armées est responsable.

Pour ce faire, il appartient au candidat de démontrer qu'il a bien compris les traits essentiels de la carrière qu'il souhaite entreprendre. Il est bon d'avoir réfléchi au sens de cet engagement en allant au-delà de clichés sur la vie militaire et de réponses stéréotypées. Le candidat devra ainsi en amont avoir mûri sa réflexion sur les questions suivantes :

« Que signifie être officier aujourd'hui et demain ? » ; « En quoi être administrateur militaire est-il singulier ? » ; « Que signifie administrer ? » ; « Que recouvre concrètement ce vocable fourre-tout ? ».

Ainsi, une solide information préalable de la part des candidats sur le métier de commissaire des armées semble indispensable d'autant plus que les moyens de s'informer sont désormais multiples et diversifiés. La documentation ouverte est abondante et les candidats peuvent solliciter des entretiens avec des commissaires en activité à travers les différents réseaux sociaux sur lesquels le SCA figure. Le jury appréciera particulièrement que les candidats aient réfléchi de façon objective et raisonnée aux différents aspects d'une carrière militaire.

Les commissaires des armées seront amenés à commander et à être force de propositions dans des différents emplois que ce soit au sein des bases de défense, sur les théâtres d'opérations ou dans les multiples postes qu'ils occuperont en France ou à l'étranger. Afin d'apprécier leur capacité à se projeter et donc à se positionner, des cas pratiques portant sur des mises en situation simples peuvent être soumis aux candidats afin de s'assurer de leur bon sens et de leurs capacités de réflexion. Esprit d'initiative et réactivité sont également des qualités appréciées.

Un niveau minimal de connaissances de l'univers militaire et des principales caractéristiques du SCA (effectifs, missions, organisation sommaire...) apparaît en conséquence nécessaire. Pour cela, il appartiendra au candidat de se documenter en amont du concours entre autres sur l'évolution du cadre stratégique, sur l'organisation générale de la Défense et du ministère des armées, ainsi que sur les principaux ordres de grandeur de la programmation et du budget des armées.

De même, au moment de choisir une carrière militaire, il importe de comprendre ce qu'implique ce statut singulier par rapport à une carrière dans le monde civil. La question de la projection en opérations doit être bien cernée, tout comme les exigences inhérentes en termes de mobilités professionnelle et géographique.

L'articulation de l'ancrage avec la dimension interarmées de la carrière doit également être bien appréhendée.

Au bilan, le recours aux multiples éléments d'aide à la préparation mis à la disposition des candidats constitue un atout précieux.

Enfin, la sincérité des réponses est appréciée par le jury, il est, ainsi parfaitement compréhensible, qu'un candidat hésite entre plusieurs voies.

2. ÉPREUVE D'ANGLAIS

- **Moyenne des candidats : 12,16/20 ;**
- **Notes attribuées : de 5 à 19/20 (coefficient 4).**

II.2.1 Remarques du jury

Sauf rares exceptions, il y a eu un effort de présentation et de tenue.

Toutefois, certains candidats semblent découvrir l'épreuve, s'exprimant dans un anglais de niveau collège, en ne répondant pas aux attendus d'un recrutement de futurs officiers.

Les niveaux de maîtrise de la langue s'échelonnent d'un niveau collège LV1 à quasiment bilingue.

Il a été relevé de manière générale un manque d'efforts sur les prononciations pour la majorité des candidats, traduisant un manque de pratique et potentiellement d'intérêt pour la matière. Par ailleurs, des erreurs élémentaires de grammaire (oubli du 's' à la troisième personne, emploi du prétérit, confusion *is/are*) apparaissent notables, tout comme des erreurs et manquements de vocabulaire grossiers pour un recrutement militaire. Ne pas savoir dire *NAVY, NATO, ARMED FORCES*, n'est pas acceptable.

Au-delà des bons candidats, le jury regrette globalement un manque de curiosité intellectuelle, de culture générale et de culture militaire, qui se retrouve lors de l'épreuve d'anglais.

2. ÉPREUVES SPORTIVES

- **Moyenne des candidats : 10,6/20 ;**
- **Notes attribuées : de 5 à 15,8/20 (coefficient 3).**

En 2022, aucun candidat n'a reçu de note éliminatoire (moyenne aux épreuves sportives inférieure ou égale à 4/20) malgré le durcissement notable des barèmes sportifs issus de la modification de l'arrêté relatif aux épreuves sportives des concours d'accès aux grandes écoles militaires du 30 août 2021.

Les épreuves se sont déroulées sur le site de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau.

L'importance des épreuves sportives et la nécessité de s'y préparer doivent être soulignées.

II.3.1 Remarques du jury

Le niveau physique général est satisfaisant et correspond aux attentes relatives à l'entrée dans une école d'officiers. L'ambiance générale est bonne et l'état d'esprit est exemplaire. Il ressort que les candidats saisissent l'occasion des épreuves physiques communes pour s'entraider et s'encourager. Cette cohésion naissante est de très bon augure pour une carrière militaire.

Les performances lors des épreuves de tractions apparaissent pour chaque concours être les plus discriminantes (les notes sont les plus dispersées) avec beaucoup de performances qui n'offrent aucun ou très peu de points.

Les consignes données par les instructeurs de sport sont claires mais le stress et la fatigue peuvent déconcentrer certains candidats. Des erreurs provoquées par un manque d'attention peuvent coûter des points (arrêt avant la ligne d'arrivée à la course par exemple).

II.3.2 Recommandations

Sur le plan matériel, il est recommandé aux candidats n'ayant pu s'entraîner avec des starting-blocks et des chaussures à pointes d'éviter leur usage. Un manque de maîtrise de ces matériels entraîne régulièrement des contre-performances. Il est recommandé aux candidats de tester leur matériel de piscine avant le jour du concours, notamment les lunettes lors d'un plongeon.

Il est recommandé aux candidats de s'entraîner le plus tôt possible aux tractions pour parvenir à une performance raisonnable susceptible d'apporter des points positifs au concours.

Enfin, des vidéos d'entraînement sont disponibles sur internet (réalisées par le service avec des instructeurs de sports) qui permettent de se préparer au format de chaque épreuve. C'est la maîtrise de ce format qui permet aux candidats les plus motivés de sortir du lot en obtenant des résultats élevés.